

Séance du Mercredi 9 Mai 2012

L'an deux mille douze, le neuf mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de L'Epine (Vendée), légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean GAUTIER, Maire.

Présents : M. Jean GAUTIER, Maire, MM. Jean-Paul GUITTONNEAU, Robert BURGAUDEAU, Jean COULON, Mme Eliane FRIOUX, Adjoints – MM. Jean-Claude MAINGUET, Jean-Joseph FOUASSON (jusqu'à 19h20), Hervé GALLAIS (jusqu'à 19h20), Gilles SELLIER, Maximin BILLET

Absents : M. Jacques COULON, Bernadette MAURIN

Procuration : Alain PENISSON à Jean-Claude MAINGUET

Le Maire ouvre la séance à 19h06.

Monsieur Robert BURGAUDEAU est nommé secrétaire de séance.

I) Approbation du compte-rendu du 28/03/2012

Monsieur Jean-Joseph FOUASSON réitère son désaccord sur le déplacement du marché du samedi, dénonce un manque de concertation sur ce dossier et regrette que la décision ait été prise sans tenir compte des avis minoritaires. Il remet à Monsieur le Maire une pétition de 365 personnes souhaitant le retour du marché sur la Place du Docteur Plantier.

Monsieur Hervé GALLAIS regrette que des modifications, comme les espaces verts, aient été faites sans concertation des élus et commerçants. Il s'étonne que la validation du nouveau plan n'ait pas été faite en Conseil Municipal. Il précise que le plan d'aménagement du centre-bourg validé en décembre 2010 ne correspond pas à la réalité.

Monsieur Robert BURGAUDEAU, en charge du dossier, précise que les modifications résultent des demandes des riverains (ex : sens de circulation du Bois Garnier) et propose de faire évoluer le projet en fonction de l'expérience de ces prochains mois. Il précise qu'il est ouvert à toute discussion.

Monsieur Jean COULON, président de la commission communale «commerce, artisanat et activité économique», informe le Conseil Municipal qu'une réunion avec les commerçants de l'«Avenue de la Liberté», en désaccord, est prévue pour faire le point sur ce dossier.

Monsieur le Maire rappelle que la décision municipale n'est pas définitive et que la saison 2012 est une période d'essai.

Le compte rendu de la séance du 28 Mars 2012, n'appelant pas d'autres observations, est approuvé à l'unanimité.

Départ de MM. Jean-Joseph FOUASSON et Hervé GALLAIS à 19h20.

II) Finances

1) Validation de l'appel d'offres pour les travaux de viabilisation du Lotissement «Le Pré Haut»

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise Sarl Ets Crochet et Fils de La Garnache pour 55 041,10 € HT de tranche ferme et 11 536,00 € HT de tranche conditionnelle soit un montant de 79 626,21 € TTC pour la réalisation des travaux de viabilisation du lotissement communal «Le Pré Haut», tel qu'il a été présenté.

2) Clôture de la régie du camping de la Bosse et du compte de dépôt

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de clôturer la régie du camping de la Bosse et du compte de dépôt.

3) Subvention 2012/ comité de jumelage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 450 € (soit 150 € par enfant) au Comité de jumelage de Noirmoutier pour le séjour linguistique prévu du 25/10 au 7/11/2012 à Crestview (Floride).

III) Voirie - Urbanisme

1) Contrat balayage des rues de la Coved

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de valider le devis de la Coved pour le contrat de prestations de services (balayage mécanisé des caniveaux, des rues et places de la commune de L'Epine).

2) Sydev : remise à niveau (suite à visite n°1 de janvier 2012)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de valider la convention Sydev relative aux modalités techniques et financières de réalisation d'une opération d'éclairage (remise à niveau suite à visite n°1 de janvier 2012) et le détail des prestations pour une participation communale de 467 €.

3) Mise à disposition d'une parcelle cadastrée section AK n°1059 au profit du Sydev

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, décide de mettre à disposition le terrain communal cadastré section AK n°1059 situé Rue Albert Lassourd au profit du Sydev, conformément à la convention signée les 16 février et 24 juin 2011, décide d'autoriser la création d'une servitude d'une ligne souterraine jusqu'à la rue Albert Lassourd.

IV) Questions Diverses

Après avoir épuisé l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30.

Le Secrétaire de séance,
Robert BURGAUDEAU



Conseil Municipal du 09/05/2012

Le Maire,
Jean GAUTIER



aut 7